



CC des 1000 étangs (Siren : 247000854)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mélisey
Arrondissement	Lure
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	22/12/2003
Date d'effet	22/12/2003

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Régis PINOT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	14 Place du marché
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70270 Mélisey
Téléphone	03 84 20 05 53
Fax	03 84 20 06 68
Courriel	melisey.cchvo@orange.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	8 916
-----------------------------	-------

Densité moyenne 25,54

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Amage (217000116)	361
70	Amont-et-Effreney (217000165)	171
70	Belfahy (217000611)	82
70	Belmont (217000629)	139
70	Belonchamp (217000637)	213
70	Beulotte-Saint-Laurent (217000710)	63
70	Corravillers (217001767)	194
70	Écromagny (217002104)	158
70	Esmoulières (217002179)	97
70	Faucogney-et-la-Mer (217002278)	570
70	Fresse (217002567)	758
70	Haut-du-Them-Château-Lambert (217002831)	445
70	La Bruyère (217001031)	214
70	La Lanterne-et-les-Armons (217002955)	210
70	La Longine (217003086)	236
70	La Montagne (217003524)	40
70	La Proiselière-et-Langle (217004258)	151
70	La Rosière (217004530)	83
70	La Voivre (217005735)	145
70	Les Fessey (217002336)	143
70	Mélisey (217003391)	1 715
70	Montessaux (217003615)	171
70	Saint-Barthélemy (217004597)	1 159
70	Servance-Miellin (200065381)	864
70	Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire (217004985)	534

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Mise en place et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les compétences suivantes : contrôle (obligatoire), réhabilitation, entretien (optionnelle) ;</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>6.1.4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (missions obligatoires définies à l'article L.211-7 du code de l'environnement au 1er janvier 2018) -1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; -2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce</i>

cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; -5°) La défense contre les inondations et contre la mer ; -8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des informations boisées riveraines . ? Autre mission de la protection et gestion des milieux aquatiques : - 6°) La lutte contre les pollutions ; - 9°) Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ; - 10°) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques ; - 12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin et les sous bassins de l'Ognon.

#### - Autres actions environnementales

6.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement ? Information, coordination et sensibilisation des sites naturels sensibles (Réserve des ballons Comtois, Natura 2000, ZNIEFF) ; ? Etude et mise en ?uvre d'un plan de paysage ; ? Mise en place et gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour les compétences suivantes : contrôles (obligatoire), réhabilitation, entretien (optionnelles) ; ? Maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des décharges par l'attribution de fonds de concours à la communauté de communes par les communes membres ; ? Elaboration et mise en ?uvre du programme global de développement et de systèmes de gestion du territoire communautaire : chartes, contrats de développement, participation dans le cadre de conventions à l'élaboration et à la mise en ?uvre de la charte de territoire d'un Pays et d'un contrat de pays ;

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

#### - Activités péri-scolaires

? Enfance- jeunesse : actions et équipement : - Construction, réhabilitation, aménagement, investissement, entretien et fonctionnement de bâtiments périscolaires ; - Création et gestion des activités de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, en lien direct avec les activités scolaires ; - Gestion et fonctionnement de la restauration scolaire élémentaire et maternelle ; - Gestion et fonctionnement des transports donnant accès aux structures offrant les services restauration et périscolaire, dans le respect de la compétence dévolue au Conseil Départemental ; - Participation à la mise en place de procédures contractuelles de types contrats temps libres, contrats éducatifs locaux? - La création, le développement, la gestion directe, indirecte ou en partenariat et l'organisation des centres ou accueils de loisirs sans hébergements en temps extra-scolaire.

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

? Prise de compétence « schéma de cohérence territoriale » (SCOT).

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

? Prescription et gestion de documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme ou Cartes Communales), les autorisations de constructions restant de la compétence des communes membres, et ce à partir de l'adoption des statuts ;

- Etudes et programmation

- Etude, mise en place et mise à jour d'un système d'information géographique (SIG)

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

? Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme : \* La promotion de sites touristiques situés sur le territoire de la communauté de communes ; \* la création, l'extension, l'aménagement (aires de repos, points de vue, balisage) et la promotion de sentiers et circuits de randonnée situés sur le territoire communautaire et faisant l'objet d'une édition. ? Participation financière au fonctionnement de l'Office de tourisme de la Haute Vallée de l'Ognon pour réaliser les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion qui lui sont déléguées par convention ;

#### Logement et habitat

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Politique du logement et cadre de vie dont la politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

<p><b>Autres</b></p> <p>- NTIC (Internet, câble...)</p> <p>? L'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en œuvre des réseaux de communications électroniques établis par ses membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; ? La réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; ? L'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; ? L'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; ? La gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; ? L'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ses infrastructures et réseaux ; ? L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; ? L'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; ? La commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; ? Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final ; ? Toute réalisation d'études intéressant son objet ; ? Etudes sur les possibilités de développement des énergies renouvelables ; 5 ? Création et mise en œuvre de toute forme de support de communication interne et externe visant à promouvoir le territoire, les projets de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon.</p> <p>- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p> <p>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs, définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</p> <p>- Création et gestion des maisons de services au public</p> <p>Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de services public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</p>
---

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE POUR LE TRANSFERT, LA VALORISATION ET L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES	SM fermé	260 591
70	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays des Vosges Saônoises (200050300)	SM fermé	84 161
68	Syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges (256802752)	SM ouvert	869 082
70	Syndicat Mixte "HAUTE-SAONE NUMERIQUE" (200044527)	SM ouvert	197 482
70	Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (200078251)	SM fermé	49 538

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)